



## Commune de BROCHON

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 11 AVRIL 2019 À 18H45**

Date de convocation : 03 avril

**PRÉSENTS** : MMES Martine FILLOD, Patricia LIEBAUT - MM Dominique DUPONT, Claude REMY, Philippe SOVCIK, Denis DERREZ, Mathieu ANDRE, Florent MARCHAND et Charles-Henri FRANÇOIS

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Madame Brigitte BERTHAUD à Monsieur Dominique DUPONT. Monsieur Pierre GONZALEZ à Monsieur Denis DERREZ. Madame Fabienne QUETIGNY à Monsieur Claude REMY.

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLOD

---

#### **Début de séance : 18h45**

**Monsieur le Maire par intérim demande au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :**

- **Redevance GRDF.**
- **Attribution des parcelles de vignes les Evocelles.**

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.**

#### **1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2019 :**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 20 mars 2019, à l'unanimité.

#### **2- Redevance d'Occupation du Domaine Public – Orange :**

*Délibération n°11-2019*

Monsieur le Maire par intérim, rappelle au Conseil municipal, suivant le décret du 27 décembre 2005 ; qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations d'Orange.

Les plafonds des redevances dues pour l'année 2018 sont :

- 26.19 € /m2 pour l'emprise au sol (cabine),
- 39.28 € / km par artère souterraine,
- 52.38 € / km par artère aérienne.

Les plafonds des redevances dues pour l'année 2019 sont :

- 27.15 € /m2 pour l'emprise au sol (cabine),
- 40.73 € / km par artère souterraine,
- 54.30 € / km par artère aérienne.

Les montants seront revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon le mode de calcul prévu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ENTERINE** les montants concernant cette redevance et sa mise en application, avec une revalorisation chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

### **3- Convention préalable voirie – Conseil Départemental :**

*Délibération n°12-2019*

Monsieur le Maire par intérim explique au Conseil municipal que la convention préalable de sollicitation des Services Départementaux en matière de voirie est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Cette convention permettrait à la commune de faire appel aux Services Départementaux pour intervenir sur la voirie communale et également de profiter de plusieurs prestations.

Monsieur le Maire par intérim précise qu'il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention préalable de sollicitation des Services Départementaux en matière de voirie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire par intérim à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **4- Compte de gestion 2018 :**

*Délibération n°13-2019*

Le Maire par intérim expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire par intérim le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCLARE** que le compte de gestion 2018 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOpte** le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **5- Compte administratif 2018 :**

*Délibération n°14-2019*

Monsieur Dominique DUPONT présente le Compte administratif 2018 du Maire démissionnaire, Monsieur Claude REMY, qui quitte la séance avant de procéder au vote de celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement :**

Dépenses	Prévus :	358 683.49
	Réalisé :	326 257.70
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	358 683.49
	Réalisé :	297 477.78
	Reste à réaliser :	0.00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	392 918.80
	Réalisé :	365 069.95

Recettes	Prévus :	453 863.92
	Réalisé :	470 814.07

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 28 779.92
Fonctionnement :	105 744.12
Résultat global :	76 964.20

## **6- Affectation de résultats 2018 :**

*Délibération n°15-2019*

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DUPONT, Maire par intérim; après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	32 966.02
- Un excédent reporté de :	72 778.10
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>105 744.12</b>

- Un déficit d'investissement de :	- 28 779.92
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>28 779.92</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2018 : EXCÉDENT	105 744.12
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	28 779.92
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	76 964.20
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / DÉFICIT	- 28 779.92

### **7- Subventions aux associations 2019 :**

*Délibération n°16-2019*

Monsieur le Maire par intérim demande au Conseil municipal de voter le détail de l'attribution des subventions pour l'année 2019 ; dont le montant total sera inscrit au Budget primitif.

Il est proposé de ne pas changer le montant par rapport à l'année dernière **SOUS RÉSERVE QUE LES ASSOCIATIONS AIENT BIEN FOURNI LES DOCUMENTS DEMANDÉS** avant la date butoir qui avait été fixée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux organismes suivants, pour un montant total de 4 000 € (quatre mille euros) qui sera inscrit à l'article 6574 :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>ALLEGRIA</b>	400 €
<b>Amicale de Pétanque Brochon/Fixin</b>	400 €
<b>Association de badminton</b>	400 €
<b>Comité de Jumelage</b>	400 €
<b>Comité des fêtes</b>	400 €
<b>FNACA</b>	400 €
<b>Foyer de l'Amitié</b>	400 €
<b>Les amis du château</b>	400 €
<b>Saint Symphorien de Brochon</b>	400 €
<b>Saint-Vincent</b>	400 €

## **8- Taux taxes locales 2019 :**

*Délibération n°17-2019*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas procéder à l'augmentation des taxes locales pour l'année 2019.

**VOTE** les taux des taxes locales pour 2019 comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe foncier non bâti	Taxe foncier bâti
Taux 2019	5.63%	10.79%	8.18%

## **9- Budget primitif 2019 :**

*Délibération n°18-2019*

Monsieur la Maire par intérim précise que le Budget 2019 a été présenté à la commission finance qui n'a pas émis de commentaire. La parole est laissée à Monsieur Philippe SOVCIK, adjoint aux finances, pour présenter le budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

### **Investissement**

Dépenses : **1 089 051.39€** (dont 0.00 de RAR)

Recettes : **1 089 051.39 €** (dont 0.00 de RAR)

### **Fonctionnement**

Dépenses : **460 582.05 €** (dont 0.00 de RAR)

Recettes : **460 582.05 €** (dont 0.00 de RAR)

## **10- Redevance de concession GRDF :**

*Délibération n°19-2019*

En référence au contrat de concession entre la commune et GRDF, la redevance 2019 se base sur les éléments de calcul suivants :

- population totale de la commune au 31/12/2018 : 795 habitants
- longueur totale du réseau de distribution concédé au 31/12/2018 : 5.262 km
- durée de la concession : 30 ans
- indice ingénierie (ING) de septembre 2018 : 908.90
- indice ingénierie (ING) de septembre 1992, servant de référence : 539.9

La somme due pour cette redevance, calculée avec ces éléments, est de **720.80 €** (sept cent vingt euros et quatre vingt centimes).

Il est demandé au Conseil municipal de valider ce montant pour émission d'un titre afin que GRDF puisse verser cette redevance. Les montants de cette redevance seront revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon le mode de calcul prévu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ENTERINE** les montants concernant cette redevance et sa mise en application, avec une revalorisation chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

**CHARGE** Monsieur le Maire le Maire d'émettre les titres correspondants.

### **11- Redevance d'Occupation du Domaine Public – GRDF :**

*Délibération n°20-2019*

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance, instaurée par une délibération qui a été prise précédemment par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire par intérim rappelle au Conseil municipal que, le décret 2007-606 du 25 avril 2007, définit la revalorisation annuelle du montant de la RODP en fonction du dernier index ingénierie connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée, évalué sur les 12 derniers mois précédent sa publication.

Calcul de la RODP 2019 :  $(0.035 \times 2\,780 + 100 \text{ €}) \times 1.24 = \mathbf{244.65 \text{ €}}$

- L = longueur totale du réseau de distribution au 31 décembre 2018 à prendre en compte : **2 780 m**
- Taux retenu : **0.035 € le m**
- Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2019 : **1.24**

MONTANT TOTAL DÛ PAR GRDF = **245 €** (règle de l'arrondi à l'euro le plus proche appliqué)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ENTERINE** les montants concernant cette redevance et sa mise en application, avec une revalorisation chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

**CHARGE** Monsieur le Maire le Maire d'émettre les titres correspondants.

### **12- Attribution des parcelles de vignes « les Evocelles » :**

*Délibération n°21-2019*

Le pouvoir de Monsieur Pierre GONZALEZ ne comptera pas lors du vote de la présente délibération ; celui-ci étant directement concerné par l'attribution des parcelles.

Monsieur le Maire par intérim rappelle que lors de la prise de la délibération n° 9/2018 du 21 mars 2018, le Conseil municipal a décidé de donner au syndicat viticole de Brochon, le choix de répartir les deux parcelles concernées (AM 258 et AM 4) entre les deux prétendants qui se sont proposés.

Après accord des deux prétendants (Domaine GONZALEZ et Domaine LIPPE-BOILEAU) sur le choix proposé, le Conseil municipal doit valider le positionnement effectué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer la parcelle n° AM 258 d'une surface de 6 a 88 ca au Domaine GONZALEZ et la parcelle n° AM 4 (en attente de l'attribution d'un nouveau numéro cadastral) d'une surface de 15 a 10 ca au Domaine LIPPE-BOILEAU.

**CHARGE** l'Office notarial de Gevrey-Chambertin (Maître BLANQUINQUE) de réaliser un bail de fermage de 9 ans pour les deux parcelles.

**AUTORISE** Monsieur le Maire par intérim à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

### Informations

- ✦ Monsieur Dominique DUPONT explique qu'un commissaire enquêteur va être nommé concernant l'arrêté du projet d'AVAP. L'enquête publique se déroulera vraisemblablement entre juin et juillet.

### Commissions

#### **M. Philippe SOVCIK 2<sup>ème</sup> adjoint :**

- ✦ La manifestation du cinquantenaire du premier pas de l'Homme sur la Lune est organisée le 12 juillet 2019 dans le parc du château du lycée.
- ✦ La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges souhaite unifier le service des déchets sur tout son territoire et supprimer les différences encore existantes entre les trois anciennes Communautés de Communes avant la fusion.

#### **Mme Martine FILLOD 3<sup>ème</sup> adjointe :**

- ✦ **Fêtes et cérémonies :** Une réunion a eu lieu le 04 avril à la mairie de Brochon afin de finaliser l'organisation inhérente à la manifestation du 14 juillet. Six associations étaient présentes et, suite à divers échanges, il a été décidé par l'ensemble des personnes présentes, de stopper les animations organisées pendant cette journée (beaucoup de mise en place et de temps de présence pour un résultat financier très médiocre). Le 13 juillet, la commune offrira un apéritif dans le parc Saint François avant le barbecue organisé par l'association Vie et Lumière. La traditionnelle retraite aux flambeaux se déroulera quant à elle, avant le tir du feu d'artifice. Cette année, la commune de Fixin a décidé de ne pas organiser de bal à la suite du tir.

**Fin de séance : 21h00**